

REGLEMENT INTERNE SECTION AIRSOFT

L'inscription à la section "Airsoft" est ouverte à toutes personnes majeures membres du CSLG de NEVERS-DECIZE.

Un certificat médical est obligatoire pour la pratique de l'airsoft et vous sera demandé lors de votre inscription. La cotisation comprend l'assurance couvrant les risques liés à cette pratique, une partie des produits consommables (billes, gaz, etc...) ainsi que les rencontres organisées par le CSLG. Certaines règles devront être respectées, sous le contrôle d'un responsable de section :

- Ce ne sont pas des armes mais des répliques ! "Une arme ça tue ! Une réplique, ça pique !".
- Les personnes mineures sont interdites à la pratique de l'airsoft.
- Le port de lunettes de protection est obligatoire lors de la pratique de l'airsoft (masque de skis, lunettes de soudure, etc... sont prohibés). Elles doivent être portées constamment lorsque l'on se trouve sur le terrain. Des chaussures adaptées à la pratique de l'airsoft sont fortement recommandées. Il est vivement conseillé de vous protéger autant que vous le jugerez nécessaire pour éviter tout dommage.
- Lors de vos déplacements avec votre véhicule civil pour des rassemblements de parties, il est demandé de ne pas venir en tenue trop "explicite" à la pratique de cette activité (treillis, tenue d'intervention, etc...). Également, la législation française est très claire sur le transport de réplique en dehors du domaine privé : lors de leur transport sur le lieu de pratique, chaque réplique doit être stockée dans une housse à l'abri des regards, dépourvue de ses chargeurs et batterie. Le CSLG ne sera tenu pour responsable en cas de contrôle par les forces de l'ordre.
- Les zones non jouables sur le terrain sont signalées par un bandeau blanc et rouge. Interdiction formelle d'y pénétrer.
- La puissance des répliques sera contrôlée avant chaque partie à l'aide d'un chronographe et à la bille de 0.20g.
- Puissances autorisées à la bille de 0.20g :
 - Sniper : 450 fps max, système à verrou uniquement.
 - GBB/GNB/POMPE/AEP : 330 fps max.
 - AEG/GBBR : 350 fps max.
- Distance de tir minimum :

Les snipers sont limités à une distance de tir de 15 mètres.
Toutes les répliques inférieures à 350 fps n'ont pas de distance d'engagement minimal.
- Chaque personne souhaitant jouer avec une nouvelle réplique lors d'une session devra obligatoirement faire contrôler sa puissance via un chronographe.
- Règles de jeu :
 - Il est demandé aux joueurs de faire preuve de bon sens. Un tir à courte distance peut faire mal. Il est recommandé de dire au joueur "rend toi". Si l'adversaire ne se rend pas, c'est son choix, le tir est permis.
 - En dehors de la zone de jeu, toutes les répliques doivent être sécurisées.
 - Lorsqu'un joueur est touché, il crie "OUT" ou "TOUCHE", lève sa réplique ou sa main en l'air et regagne son point de départ en fonction du scénario.
 - Les tirs sans visuel ou à l'aveugle type "à la libanaise" sont interdits.
- Jouer fairplay ! C'est l'essence même de l'airsoft, il n'y a pas de compétition, juste le plaisir de jouer ! Les joueurs s'engagent à respecter les lieux de jeu, les personnes et les consignes des responsables.

- Les différentes parties ou rencontres seront postées et visibles via le groupe WhatsApp SAND.
- La consommation d'alcool ou de substances illicites sont interdites sur le terrain et ses abords, avant, pendant et après le jeu.
- L'invitation de personnes extérieures au CSLG lors d'une partie est possible. Ces derniers devront prendre connaissance du règlement et s'acquitter de la somme de 6 euros. Un surplus de cotisation pourra être demandé en cas d'évènement de grande ampleur et dont le club ne peut supporter seul le paiement.
- Il est possible de louer une réplique pour un montant de 14 euros la journée. La location comprend la réplique, les billes et le matériel de protection. Elle devra être réservée au préalable auprès d'un responsable. Un chèque de caution de 150 euros à l'ordre du CSLG NEVERS-DECIZE sera nécessaire, ce dernier sera rendu à son propriétaire en fin de journée et ne sera encaissé que si le matériel loué est manquant ou rendu dégradé.
- Le CSLG ne pourra être tenue responsable en cas : de vol et/ou dégradations des biens matériels (répliques, voitures, etc...), ainsi qu'en cas de non-respect du règlement ou consignes transmises par un responsable, en cas de blessure volontaire occasionnée par un autre joueur.
- Il est demandé au licencié de participer à la vie de la section d'airsoft en proposant des rencontres, des idées ou autres, de participer à l'aménagement et l'entretien des terrains mis à disposition.
- Les joueurs acceptent les risques liés à l'activité de l'airsoft et l'utilisation du terrain.
- En cas de manquement à ces règles, de triche, d'impolitesse ou de violence, les responsables se réservent le droit d'exclure temporairement ou définitivement le joueur fautif. La personne concernée pourra faire l'objet d'un signalement auprès du comité directeur du CSLG en vue d'une sanction en fonction de la gravité des faits.
- Chaque joueur s'engage à lire, signer et respecter le règlement intérieur du CGLG ainsi que le présent règlement interne.
- Le CSLG NEVERS-DECIZE est dégagé de toute responsabilité en cas de non-respect des directives énumérées infra.
- Toutes déclarations d'accident devront être effectuées dans les plus brefs délais auprès du Président et du secrétaire du club.

Responsable : Mr Cyril Vonkanel (06.47.55.78.27)

Responsables adjoints : Mr David Lefebvre (06.79.71.26.61) et Mr Corentin Longuet (06.24.67.73.87)

Fait à _____, le _____

Le Bureau Airsoft

Le Licencié (Nom, Prénom, signature)